



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 13016

Texte de la question

Soutenir la constitution de groupes interdisciplinaires de travail en réseau et d'analyse des pratiques entre les différents professionnels au contact des adolescents en grande difficulté afin de leur garantir la continuité effective des soins, renforcer et multiplier les actions menées en partenariat entre le ministère de la santé et le ministère de l'éducation nationale, conforter la fonction des infirmières scolaires et des conseillers principaux d'éducation, voici quelques-unes des propositions formulées par la défenseure des enfants, Mme Dominique Versini, à l'occasion de la publication du rapport thématique qu'elle vient de consacrer à l'adolescence en souffrance. Devant l'importance et l'urgence de la tâche, M. Georges Ginesta demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les suites à donner aux propositions formulées par la défenseure des enfants, Madame Dominique Versini, à l'occasion de la publication de son rapport thématique sur l'adolescence en souffrance. La situation des enfants et des adolescents en détresse, en particulier ceux qui sont confrontés à un environnement social et culturel qui peut avoir des incidences fortes sur leur équilibre mental et physique, a conduit le Gouvernement à faire porter tout particulièrement l'effort sur les priorités suivantes - la mise en place d'un bilan de santé personnalisé en classe de cinquième afin de repérer au plus tôt les troubles sanitaires et sociaux susceptibles d'altérer le développement de l'adolescent ; cette mesure a été prévue par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance ; - le développement des maisons des adolescents, dispositif qui repose sur la mise en réseau des professionnels et des institutions confrontés à des problèmes de santé ou de comportement des adolescents, notamment l'éducation nationale, afin de permettre leur mise en place dans chaque département d'ici la fin 2009 ; - la systématisation et la mise en place de réseaux interdisciplinaires afin de garantir une continuité effective des soins ; - l'amélioration de la formation en santé des professionnels en contact avec les adolescents, comportant notamment la réorganisation des diplômes interuniversitaires. Un programme gouvernemental sur la santé des jeunes est en préparation et devrait être annoncé prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13016

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7963

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4762